

# **CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**Jeudi 28 janvier 2016, à 9h 30, pièce 7234**

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

14 avenue Duquesne 75007 Paris

## **Ordre du jour**

### **Textes soumis à l'avis du CSFPH**

#### **I. Compte-rendu de la séance du 15 octobre 2016**

#### **II. Décrets statutaires**

1. Décret modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières de certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- 2 Décret modifiant le décret n°2007-839 du 11 mai 2007 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière
3. Décret modifiant le décret n°88-1077 du 30 novembre 1988 portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière
4. Décret modifiant les décrets n°2011-746 et n°2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation et des corps médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
5. Décret modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières de certains corps socio-éducatifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
6. Décret modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
7. Décret relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.

## **Textes soumis pour information au CSFPH dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique**

### **Décret « transfert primes-points »**

- Décret pris en application de l'article 148 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »

### **Décrets de bornages indiciaires**

- Décret relatif au classement indiciaire applicable aux corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière

- Décret relatif au classement indiciaire du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière

- Décret relatif au classement indiciaire applicable aux fonctionnaires régis par le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière

- Décret relatif au classement indiciaire applicable à certains corps de la catégorie B de la fonction publique hospitalière

- Décret relatif au classement indiciaire applicable aux corps des personnels de rééducation et des personnels médico-techniques de catégorie B de la fonction publique hospitalière.

- Décret relatif au classement indiciaire applicable aux corps des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs de jeunes enfants, des éducateurs techniques spécialisés, des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

-Décret instituant différentes échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

### **Arrêtés d'échelonnement indiciaire**

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux corps régis par le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux corps régis par le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des corps des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés et des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des personnels de rééducation et au corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la catégorie B de la fonction publique hospitalière

- Arrêté relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.

jeudi 14 avril 2016 à 14h30

Ministère des affaires sociales et de la santé  
14 avenue Duquesne – pièce 7234, 75007 Paris

## **Ordre du jour**

### **I. Textes soumis pour avis**

**1.** Approbation des procès-verbaux des réunions des 28 janvier et 19 février 2016

**2.** Projet de décret relatif aux modalités de classement d'échelon lors de la nomination dans certains corps de la fonction publique hospitalière

*Bureau rapporteur : DGOS/RH4*

**3.** Projet d'ordonnance relative à la prise en charge de la rémunération des directeurs d'hôpital et des personnels médicaux titulaires mis à disposition des inspections générales interministérielles et relative à l'abrogation des dispositions portant sur les conseillers généraux des établissements de santé

*Bureau rapporteur : DGOS/SR1*

**4.** Projet de décret portant diverses dispositions relatives à la fonction publique hospitalière (prise en charge par le CNG des directeurs d'hôpitaux et des personnels médicaux titulaires mis à disposition des inspections générales interministérielles et abrogation du statut d'emploi des conseillers généraux des établissements de santé)

*Bureau rapporteur : DGOS/SR1*

**5.** Projet de décret relatif au comité consultatif national prévu à l'article 25 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

*Bureau rapporteur : DGOS/RH3*

**6.** Projet de décret relatif aux groupements hospitaliers de territoire :

- art. R.6132-12 Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de groupement
- art. R.6132-14 Conférence territoriale de dialogue social
- art. R.6132-17 Coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale
- art. R.6132-18 Coordination des plans de formation continue et de développement professionnel continu des personnels

*Bureau rapporteur : DGOS/PF3*

## **II. Documents soumis pour information**

**1.** Bilans sociaux des établissements publics de santé à fin 2014

*Bureau rapporteur : DGOS/RH5*

## **III. Guide sur l'organisation du travail en 12 heures : point d'étape**

*Bureau rapporteur : DGOS/RH3*